

MAIRIE DE SOTTEVILLE-SUR-MER 76740

CONVOCATION DU 13 FEVRIER 2015

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU VENDREDI 20 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le vingt février à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Benoît MOREAU, Maire.

Étaient présents : Jean-Pierre CANU, Thierry WYSS, Marie-Hélène CHANGARNIER, Agnès VAN COLEN, Fanny LOURETTE, Stéphanie CAPRON, Pierre GAY, Gérard BLONDEL.

Monsieur Franck MATTON est arrivé à 22 h 10

Absent excusé : Monsieur Jean-Luc CANU

Deux remarques ont été apportées au compte-rendu du 05 Décembre 2014 à savoir :

- Le problème à la salle du tennis de table concernait un néon et non un plafonnier.
- L'avancement de l'étude sur la coupure de l'éclairage public la nuit.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Pierre GAY a été élu secrétaire.

POINT TRAVAUX

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Thierry WYSS en charge des travaux afin de faire un point.

Lotissement EDF : Les travaux avancent très bien. Les deux dernières maisons sont mises hors d'eau. Monsieur Le Maire précise qu'il va relancer Bouygues afin de pouvoir visiter le chantier avec la Commission des travaux.

En ce qui concerne la réfection du chemin des gros cailloux, une nouvelle réunion de la Commission d'appel d'offres est prévue le mercredi 25 février 2015. 9 entreprises ont répondu. L'enveloppe financière à prévoir ne dépassant pas le montant initialement envisagé.

Ancien forage: Suite à l'inspection de l'Agence Régionale de la Santé, nous sommes en attente d'un devis de VEOLIA concernant la mise hors service définitive de l'ancien forage.

Service d'eau: L'Agence de l'Eau a modifié ces critères pour éviter une augmentation du prix de l'eau. La commune se doit de fournir l'historique de ses réseaux depuis sa création à savoir le 09 Aout 1903.

EDF: EDF met fin aux tarifs réglementés pour les puissances supérieures à 36KVA. Sur la Commune, un seul contrat est concerné. Le Conseil Municipal souhaite à l'unanimité conserver le fournisseur actuel. Monsieur Le Maire est autorisé à trouver la meilleure solution avec celui-ci.

Lotissement SODINEUF: La pose des clôtures autour des bassins de rétention est achevée. La construction des 4 logements est commencée. Au niveau de l'éclairage public, il reste les luminaires à poser.

Monsieur Gérard BLONDEL souligne que les lampadaires sont très rapprochés. Monsieur Thierry WYSS précise que l'implantation est conforme aux normes actuelles.

Monsieur BLONDEL ajoute qu'il reste des zones obscures à l'intérieur du village et qu'il serait bon d'y remédier.

Panneau des commerçants: Le panneau des commerçants implanté au bord de la Départementale 68 à la sortie de Sotteville menace de tomber et représente un danger. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de l'enlever. Un arrêté sera pris en ce sens.

ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Le Maire souligne que lors de la réunion du dernier conseil municipal, certains membres avaient émis le souhait, dans un souci d'économie, de couper l'éclairage public la nuit. Après avoir discuté longuement, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à faire toutes les démarches nécessaires afin que celui-ci soit interrompu toute l'année de 23 heures à 5 heures du matin. Pour cela, certaines horloges doivent être remplacées.

Monsieur Le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Projet-EP-2014-0-76683-4868 et désigné Remplacement Horloges astronomiques diverses armoires dont le montant prévisionnel s'élève à 1 884.29 € T.T.C et pour lequel la commune participera à hauteur maximum de 848.40 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- D'adopter le projet cité ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2015 pour un montant de 848.40 € T.T.C dont 314.05 € de TVA récupérable
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Monsieur Le Maire présente un autre projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Projet-EP-2014-0-76683-4867 et désigné Remplacement de ballons fluos diverses rues dont le montant prévisionnel s'élève à 26 767.10 € T.T.C et pour lequel la commune participera à hauteur maximum de 10 455.14 € T.T.C. Il souligne que ce projet reste à l'étude pour l'instant et pourra peut-être être pris en compte lors de l'élaboration du budget primitif 2015.

COLUMBARIUM

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CANU et Madame Marie-Hélène CHANGARNIER.

L'entreprise VALIN propose d'avancer les 6 cases actuelles sur la dalle et de mettre en place 6 cases au dos. Par la suite, il suggère d'implanter des cases sur le mur actuel.

L'entreprise ABRAHAM ne souhaite pas déplacer les cases car il y a un risque d'endommagement de la dalle.

Il est précisé également qu'un cimetière du souvenir avec stèle ou pupitre est envisagé.

Monsieur Pierre GAY se demande s'il serait possible de rehausser le monument en y ajoutant de nouvelles cases.

Il est également évoqué l'information aux familles voire la nécessité de solliciter leur autorisation en cas de déplacement.

Monsieur Le Maire propose de prendre une photo et d'en discuter.

Le coût des travaux est compris entre 11 000 € et 12 000 € quelque soit l'entreprise.

Le dossier reste à l'étude pour l'instant.

SUBVENTION A L 'ASSOCIATION « LES LUCIOLES »

Monsieur le Maire souligne, qu'en ce début d'année, l'association « Les Lucioles » a des problèmes de trésorerie. Il propose d'anticiper le versement de la subvention allouée chaque année lors du vote du budget primitif.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 13 000 € et autorise Monsieur Le Maire à signer le mandat. La dépense sera imputée à l'article 6574 Subventions aux associations.

Monsieur Le Maire souligne que la municipalité est en relation avec l'association et incite celle-ci à se rapprocher de la Communauté de Communes « Entre Mer et lin ».

Monsieur le Maire a demandé à être informé des projets.

SIVOS DU DUN ET DE LA VEULES

Monsieur le Maire souligne, qu'en ce début d'année, le SIVOS DU DUN ET DE LA VEULES a des problèmes de trésorerie. Un appel de 30% des participations 2015 est demandé avant le vote du budget primitif. Le montant de celles-ci est le suivant

Participation Régie de Transport : 8 404.00 € soit 30% : 2 521.00 €

Participation principale : 52 448.00 € soit 30% : 15 734.00 €

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les mandats. La dépense sera imputée à l'article 6554 Contributions aux organismes regroupement.

Monsieur Franck MATTON arrive en cours de séance. Il est 22 H 10

VOTE : Pour : 9 Abstention 1

Monsieur le Maire précise que la participation a augmenté de 12 000 € par rapport à l'an dernier (3 élèves de plus).

Par ailleurs, une fermeture de classe envisagée ne nous satisfait pas et monopolise l'ensemble des membres du SIVOS afin de réorienter cette décision. Un courrier des ressources humaines d'EDF a été envoyé pour informer l'arrivée de 1.2 enfant par foyer en septembre 2015. Une lettre des 5 communes sera transmise à l'académie pour contester cette fermeture.

RENOUVELLEMENT DE BAIL

Monsieur Le Maire souligne que le bail de Monsieur COUSIN Benjamin est arrivé à échéance le 1^{ER} JANVIER 2015. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler le bail pour une période de 9 ans dans les mêmes conditions et charges, et au même loyer à savoir :

Boucherie : 478.45 €

Logement : 264.85 €

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires afférents à cet acte.

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Article 3, 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 3, 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents non titulaires pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris. Monsieur Le maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir l'entretien des espaces verts et des voiries, et l'entretien des bâtiments communaux. Ces tâches ne peuvent être réalisées par le seul agent permanent de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} Avril 2015 un emploi non permanent sur le grade de Adjoint technique de 2^{ème} classe dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures et de l'autoriser à recruter un agent non titulaire pour une durée de 7 mois et 18 jours sur une période de 12 mois suite à un accroissement temporaire d'activité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1 :

De créer un emploi non permanent relevant du grade de Adjoint technique de 2^{ème} classe pour effectuer les missions d'entretien des espaces verts et des voiries, et l'entretien des bâtiments de la commune suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures à compter du 1^{er} Avril 2015 pour une durée maximale de 7 mois et 18 jours sur une période de 12 mois.

ARTICLE 2 :

La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 297 indice majoré 309, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

ARTICLE 3 :

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2015.

CHAPELLE DU VAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de mise en sécurité ont été effectués à la Chapelle du Val. Monsieur le Maire montre des photos des travaux. Le montant de ces travaux s'élève à la somme de 7 080.00 € TTC. Le Budget Primitif 2015 n'étant pas encore voté, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le mandat afin de régler cette dépense. Cette facture sera imputée à l'article 2313 Immobilisations en cours section d'investissement du budget 2015.

Monsieur le Maire rappelle que la somme de 5 900.00 € correspondant au montant HT sera remboursée par l'association « Pour que Vive la chapelle Du Val ».

QUESTIONS DIVERSES

BOIS COMMUNAL : Un arbre est tombé a proximité de la salle « la Bergerie ». Le bois est coupé et stocké à la Station d'Épuration. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de le donner au Centre Communal d'Action Sociale afin qu'il puisse le vendre.

COMITE DES FETES : Des jeunes souhaitent reconstituer un Comité des Fêtes. Le Conseil Municipal s'engage à les aider dans la mesure de leur possibilité.

EAU ET ASSAINISSEMENT : Les contrats d'affermages arrivent à échéance le 31/12/2015. Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à lancer la renégociation et l'appel d'offres. Monsieur Le Maire propose de solliciter pour lancer et suivre les procédures de passation de ces contrats de délégations par affermage la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Seine-Maritime. Monsieur Le Maire est autorisé à effectuer toutes les démarches.

CONVENTION SODINEUF : Monsieur Le Maire donne lecture d'une demande de garantie d'emprunt de la part de SODINEUF. Le Conseil Municipal souhaite avoir des précisions. Monsieur Le Maire contactera SODINEUF.

DENOMINATION DES RUES ET CITES

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de dénommer 3 endroits

Pour la cité SODINEUF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de baptiser cette cité : Résidence des Gimblays.

Pour la Départementale 68, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de baptiser cette route : Route « Entre mer et Lin »

Pour la Cité EDF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de baptiser cette cité : Cité des Tisserands

TENNIS DE TABLE

Monsieur Gérard BLONDEL souligne qu'il y a un problème d'isolation des fenêtres.

SALLE LA BERGERIE

Madame Fanny LOURETTE souligne que l'entrée du terrain est dégradée et demande si le fleurissement 2015 de la commune a déjà été évoqué. Pour 2015, rien n'a encore été décidé.

La séance est levée à 00 h 30.

